

ACTION URGENTE

NICARAGUA. DES DIZAINES DE PERSONNES SONT TOUJOURS EN DÉTENTION

Après l'adoption d'une loi d'amnistie par l'Assemblée nationale du Nicaragua, 56 personnes ont été libérées le 11 juin 2019, dont les dirigeants étudiants Amaya Coppens et Christopher Olivas et les journalistes Lucía Pineda Ubau et Miguel Mora. Des dizaines de personnes sont cependant toujours en détention, et la loi d'amnistie adoptée dernièrement menace toujours les droits des victimes de la crise à la vérité, à la justice et à des réparations. Nous demandons instamment aux autorités du Nicaragua de libérer immédiatement toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique et d'abandonner toutes les charges retenues contre ces personnes.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Daniel Ortega Saavedra, président du Nicaragua
c/o Minister for Foreign Affairs
Del cine González 1 c. al Sur,
sobre Avenida Bolivar,
Managua, Nicaragua
nicaragua@oas.org / Twitter : @DenisCanciller*

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation quant à la stratégie de persécutions et de poursuites menée au Nicaragua depuis avril 2018. Après l'adoption d'une loi d'amnistie par l'Assemblée nationale du Nicaragua, 56 personnes ont été libérées le 11 juin 2019. Cependant, des dizaines de personnes sont toujours en détention, malgré les appels du Conseil des droits de l'homme et du Conseil permanent de l'OEA en faveur de leur libération et l'engagement du gouvernement du Nicaragua à libérer toutes ces personnes avant le 18 juin 2019. La nouvelle loi d'amnistie continue en outre de menacer les droits des victimes de la crise à la vérité, à la justice et à des réparations.

Je vous demande instamment de libérer immédiatement toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique depuis le 18 avril 2018 et d'abandonner toutes les charges retenues contre ces personnes, conformément aux normes internationales, et de veiller à ce qu'aucune amnistie ne soit accordée aux personnes ayant commis de graves atteintes aux droits humains.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 18 avril 2018, après des années de déclin institutionnel au Nicaragua, des manifestations ont éclaté à la suite de la tentative du gouvernement de mettre en œuvre des réformes de la sécurité sociale impopulaires et décidées sans consultation. Ces manifestations ont été violemment réprimées. D'après la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la crise a fait 325 morts, dont 21 policiers et 24 mineurs, et 2 000 blessés. Les chiffres de la société civile indiquent en outre que plus de 700 personnes ont été arrêtées. De plus, 300 professionnels de la santé ont été licenciés, 144 étudiants ont été expulsés de l'Université nationale autonome du Nicaragua et plus de 70 journalistes et professionnels des médias ont été contraints à l'exil. D'après le HCR, environ 62 000 Nicaraguayens ont fui vers les pays voisins, dont 55 000 vers le Costa Rica.

Le 16 mai 2019, Eddy Montes, un Américano-Nicaraguayen de 57 ans, a été tué par balle à la prison de La Modelo, à Managua. Comme d'autres personnes qui ont également été blessées, il avait été arrêté pour avoir participé aux manifestations de 2018. Une loi d'amnistie a été adoptée par l'Assemblée nationale du Nicaragua le 8 juin 2019.

Le rapport d'Amnesty International intitulé *Instilling terror* (<https://www.amnesty.org/fr/documents/amr43/9213/2018/fr/>) révèle que les efforts déployés par l'État du Nicaragua pour poursuivre en justice les opposants, qualifiant quiconque s'est opposé au gouvernement de « terroriste » ou de « putschiste » afin de justifier ses propres actions, sont un pilier central de cette politique répressive.

Depuis, les manifestations en faveur d'un véritable changement du *statu quo* ont continué. Plus d'un an après le début de la répression des manifestations, Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de détentions arbitraires et d'actes de torture infligés à des personnes privées de leur liberté. En outre, les organisations de la société civile dont l'enregistrement a été révoqué par le gouvernement, parmi lesquelles le Centre nicaraguayen des droits humains (CENIDH), ne peuvent toujours pas travailler librement dans le pays et les journalistes et les défenseurs des droits humains sont toujours harcelés. Les récentes attaques à l'encontre de la liberté d'expression et de réunion pacifique témoignent d'une stratégie permanente visant à faire taire les voix dissidentes.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU : 18 juillet 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM PRIVILÉGIÉ : Personnes emprisonnées depuis le début des manifestations il y a plus d'un an

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/amr43/0406/2019/fr/> (Première AU 82/19, AMR 43/0406/2019, Nicaragua)